

Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

Déclaration du groupe Artisanat

Aujourd'hui, c'est tout le fonctionnement de la société qui s'appuie sur le numérique. Il a transformé les pratiques de vente et de consommation dans bien des secteurs ; il devient de plus en plus incontournable pour les démarches administratives comme pour l'accès aux droits sociaux ; il est enfin un vecteur de communication d'une portée considérable.

Si les opportunités offertes par le numérique sont multiples, les bouleversements et les risques qui y sont attachés doivent être regardés avec lucidité et les politiques publiques doivent prendre toute la mesure des régulations qui s'imposent. Dans ce cadre, l'échelon national ne saurait y répondre seul avec efficacité, dès lors que le numérique est une économie sans frontière.

Aussi, le Groupe de l'Artisanat salue l'objectif de cet Avis d'appeler l'Europe à accélérer la mise en œuvre de sa stratégie numérique, afin d'asseoir sa position dans la révolution digitale de l'économie et de rétablir sa souveraineté en ce domaine.

À cet égard, la régulation des plateformes représente un enjeu crucial pour rétablir les conditions d'une saine concurrence avec les autres acteurs économiques européens.

Les plateformes, dont les plus connues sont aux mains de géants numériques américains, opèrent désormais sur un nombre considérable de secteurs.

Leur croissance apparaît sans limite, en raison de leur modèle économique qui leur permet d'échapper au droit commun en matière de fiscalité et de responsabilité, mais aussi de s'exonérer du respect de règles sociales à l'égard des travailleurs qui leur sont rattachés. Autant d'éléments qui induisent une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises européennes.

Forte des millions de consommateurs qu'elle représente, l'Europe a la capacité de réaffirmer sa souveraineté numérique, en régulant les activités des plateformes qui s'opèrent sur son territoire.

Il est primordial que des dispositions soient prises pour mettre fin aux pratiques commerciales déloyales imposées par ces plateformes aux entreprises qui en dépendent pour leur activité.

En effet, selon une étude de la Commission, près de 60% des entreprises exerçant des activités sur des sites d'intermédiation se heurtent à des problèmes qui peuvent entraîner pour elles, d'importantes pertes de vente sans possibilité de recours.

C'est pourquoi, il convient de rétablir un cadre commercial plus clair et plus prévisible. Il en va du maintien d'un important tissu de PME européennes du commerce et de l'hôtellerie, qui apportent activités et emplois dans les territoires.

La responsabilité des plateformes est un autre sujet sur lequel il est urgent d'avancer.

L'avis fait, à ce titre, la proposition ambitieuse d'un « *statut européen des plateformes* » qui impliquerait le respect d'un socle de règles en matière de responsabilité juridique, de protection du consommateur, de respect de normes sociales ou encore de fiscalité.

L'iniquité fiscale, inacceptable pour les acteurs économiques opérant hors ligne mais aussi pour les pertes de recettes publiques, doit devenir un sujet prioritaire. Si la décision française d'imposer les grandes entreprises numériques va dans le bon sens, il est crucial que ce dossier avance à l'échelle européenne, et même internationale.

L'Europe doit en outre s'intéresser aux impacts des plateformes collaboratives sur l'emploi, alors que leurs pratiques contribuent au dumping social et fragilisent la pérennité des systèmes sociaux.

L'autre enjeu essentiel est de donner corps au « marché unique du numérique ».

Cela appelle une action coordonnée pour faire en sorte que ce marché soit un tremplin pour les entreprises et pour optimiser les retombées du numérique, tant au profit de l'économie européenne que de ses citoyens.

Cela implique notamment de favoriser le développement du commerce électronique transfrontalier de biens et de services, en avançant sur l'harmonisation des réglementations entre États-membres ; c'est la condition pour faciliter le déploiement à l'export de bon nombre de TPE-PME notamment artisanales.

Il importe par ailleurs, d'agir avec volontarisme pour soutenir la digitalisation des entreprises européennes, de toute taille et de tous secteurs d'activité et plus largement d'accroître les moyens dédiés à la numérisation de l'économie, en ne laissant aucun territoire de côté ; mais il convient également d'encourager l'émergence comme le

développement d'entreprises européennes sur des segments d'avenir tel que l'internet des objets.

Sur toutes ces thématiques, l'Europe doit se mobiliser pour reprendre en mains son destin face à la digitalisation de l'économie et de la société. C'est le sens des propositions de cet avis et le groupe de l'artisanat l'a voté.